

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Aujourd'hui la conférence avec la Direction générale a notamment porté sur les mouvements.

Pour les cadres A B et C

Les affectations au département devraient pouvoir être annoncées fin mai début juin.

Au niveau local, les directions pourront livrer les mouvements entre fin juin et mi-juillet.

Les affectations auront lieu pour une affectation en septembre 2020.

Dans le cadre de ces mouvements, en l'absence de CAP mutations n'hésitez pas à contacter la CFTC pour faire connaître votre situation aussi bien au niveau national que local.

Formations pratiques des stagiaires

Le stage probatoire des stagiaires A est reporté au 1 septembre 2020.

D'ici le 1 septembre, les stagiaires rejoignent leur lieu de stage pour effectuer un « stage terrain » en contactant les directions locales pour connaître leurs modalités d'accueil pour ce stage.

Le report de la formation pratique fait suite aux difficultés remontées concernant notamment les difficultés logistiques pour les stagiaires.

Les stages débuteront le 1 septembre. La CAP de titularisation se déroulera à l'issue du stage pratique probatoire avec une titularisation rétroactive au 1er septembre.

Formation des lauréats LA/EP - cadres C

Le calendrier sera confirmé si les conditions permettent de concilier les précautions sanitaires et la bonne réalisation de la formation.

Reprise des activités de la DGFIIP

La DG attend le cadrage du Premier ministre afin de terminer le plan de reprise d'activité d'ici le début de la semaine prochaine. L'activité des services de la DGFIIP doit reprendre en étant adaptée aux besoins.

Campagne IR en reprise d'activité

Le but de la DG est de limiter l'accueil physique. La réouverture au public est envisagée sur RDV . La communication sur la campagne IR sera adaptée pour éviter des afflux dans les CDF. Les lieux

doivent être sécurisés (gel hydroalcooliques, plexiglas, aménagements des locaux, masques...) avant de pouvoir accueillir des contribuables dans les locaux.

Pour la CFTC, si les conditions de sécurité sanitaire ne sont pas remplies aussi bien pour les agents que pour les contribuables, les locaux ne doivent pas être ouverts au public.

Le DG a indiqué que le travail fait par les comptables publics dans cette période de crise est remarquable et que les critiques faites par divers organismes ne sont pas justifiées.

La DG a confirmé que tous les travaux de restructuration concernant le NRP sont stoppés.

L'impatience des agents concernant :

- l'ouverture de campagne de mutations des cadres A+,
 - l'appel de la liste complémentaire du concours des agents C,
 - la déclinaison de l'ordonnance Fonction publique sur les congés et les RTT à la DGFIP,
- ont été rappelés à la Direction générale. Elle présentera les dispositions retenues ultérieurement.

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>